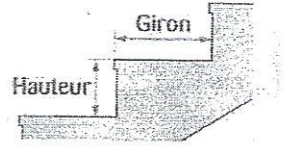


### Exercice 1 :

Pour être aux normes, un escalier doit avoir des marches avec une hauteur comprise entre 0,17 m et 0,21 m et un giron compris entre 0,21 m et 0,32 m. Mme Roger a construit un escalier aux normes pour accéder à l'étage de sa maison situé à 3,06 m du sol.



1. En justifiant chaque réponse, préciser si cet escalier peut être constitué de
  - a) 12 marches
  - b) 14 marches
  - c) 16 marches
  - d) 18 marches
  
2. Cet escalier a le moins de marches possible.
  - a) Combien de marches a-t-il ? Justifier la réponse.
  - b) Son giron est-il égal à la hauteur de chaque marche ? Justifier la réponse.